



**DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES
SERVICE DE LA COMPETITIVITE
ET DU DEVELOPPEMENT DES PME
SOUS-DIRECTION DES CHAMBRES CONSULAIRES
BUREAU DE LA FORMATION**

Paris, le 06 OCT. 2010

DGCIS V - Le Bervil - 61, Bd Vincent Auriol
Télédoc 153 - 75703 Paris cedex 13

Réf : NotificationLabel-EPV-30092010
Affaire suivie par : Lionel POMPILIO
Téléphone : 01 44 97 25 62
Lionel.pompilio@finances.gouv.fr

1480

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, suite à l'avis émis par la Commission nationale des "entreprises du patrimoine vivant" lors de sa séance en date du 30 juin 2010, le Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation a décidé, le 23 septembre 2010, d'attribuer à votre entreprise le label "entreprise du patrimoine vivant" (EPV).

Vous rejoignez ainsi les rangs de plusieurs centaines d'entreprises distinguées pour leur savoir-faire et je tiens à vous en féliciter personnellement.

Votre entreprise sera référencée sur le site Internet www.patrimoine-vivant.com qui constitue une vitrine du savoir-faire français à destination des clients du monde entier.

Vous pourrez, par ailleurs, bénéficier de crédits d'impôts destinés à soutenir vos initiatives en matière d'apprentissage et d'innovation (cf. annexe).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine Gras

Monsieur Jean Quentin
Martineau SAS
ZI Ecoparc
113 chemin des Pâtureaux
49400 Saumur